



Camping Car 18 Club

☆☆☆ « *L'Aventure* » ☆☆☆

Le Journal de Liaison du Club N°16

Siège social : ROZIAU Fernand « Camping-Car 18 Club »
1192, Rue des Grands Villages. 18 200 Saint-Amand-Montrond.
Port. 06.40.86.75.47 / 06.75.54.31.05

@ fernandraoziau@orange.fr – Site : www.campingcar18club.fr

Association loi 1901. Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond 18 200. Le 28 juillet 2009 sous le N°W182000967

Assurance CC18C : MACIF MAS RCCC N° 12 601 391 – Assurance FFACCC : MACIF N° 15195976

Affiliée à la (FFACCC) Fédération Française des Associations et Clubs de Camping Cars Immatriculation Voyages : N°IM075100284



REPROGRAMMATION MOTEUR - AUTO - UTILITAIRES - CAMPING CAR...

Bonjour,

Nous sommes une entreprise commerciale spécialisée dans la reprogrammation des moteurs (automobile, utilitaire, camping car...). Notre travail permet d'améliorer l'agrément de conduite et d'effectuer des économies de carburant.

Améliorer la puissance et le couple de votre moteur. Diminuer votre consommation de carburant pour que votre véhicule consomme moins. Plus de couple, Plus de puissance, Moins d'accélération = Moins de consommation.

Exemple : CAMPING CAR FIAT 3.0 POIDS LOURD PASSE DE : 160 A 190 CV ET DE 410 A 490 Nm

OFFRE PROMOTIONNELLE :

-10 % de remise sur la grille tarifaire (Sur présentation de votre carte d'adhérent mise à jour de l'année)

CC18C = Camping Car 18 Club **FFACCC** = Fédération Française des Associations et Clubs de Camping Cars.

Cordialement
Arnaud SASSONE

DIGISERVICES BCR BOURGES
16 Rue Marcel Paul 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 59 91

Pour plus de renseignements je vous invite à regarder notre site (ci dessous)

Lien direct sur Site: www.reprogrammation-moteur-bourges.fr - **Mail:** bourges@digiservices.fr



Le mot du Président

Chers(es) amis(es) bonjour,

Une année s'est écoulée et je suis heureux de vous retrouver à travers notre revue « L'Aventure », qui nous permet de voyager, de partager avec vous des informations diverses.

C'est grâce à votre présence, aux bons moments passés, à l'amitié et de convivialité qui nous uni, que le Club est toujours là.

De nouveaux adhérents nous ont rejoints pour le nouveau cru 2024 / 2025.

Merci à celles et ceux qui m'ont secondé durant cette année.

À la suite de l'Assemblée Générale et au renouvellement du Bureau, celui-ci se compose de la façon suivante :

Président : Fernand ROZIAU, Vice-Présidents : Maurice MARCHE, Hervé BLAISE ; Trésorière : Danièle ROZIAU ; Secrétaire : Pascal BELANT, élus à l'unanimité.

Les sorties programmées cette année sont les suivantes : Saint-Valentin, le Portugal, l'A.G plus le circuit en Auvergne, les Rillettes de Tour – suivie des 24h camions au Mans, Forum des Voyages, Noël avant Noël.

Cette année afin de faciliter et d'échelonner le paiement pour le circuit du Portugal, nous nous sommes abonnés à l'application HELLO ASSO. Vous pouvez l'utiliser pour régler vos adhésions, vos réadhésions ainsi que tous les autres événements qui seront répertoriés dans l'application. **Attention, n'oubliez pas de décocher la case DON**. Cette application vous évitera l'envoi de chèque qui peut s'égarer, néanmoins le système de règlement au moyen d'un RIB, reste d'actualité.

Cette année le Club compte 63 adhérents (équipages), dans plusieurs départements (31)

Reste une sortie pour 2024 : Noël avant Noël du 4 au 6 décembre 2024 en Vendée (85).

La sortie la plus importante de l'année 2025 sera un circuit au Portugal. Celui-ci durera deux mois au cours desquels nous ferons le tour complet de ce pays. De nombreuses visites, événements, et découvertes parsèmeront notre parcours.

Remerciements à nos annonceurs Partenaires et Sponsors :

Digiservices BRC Bourges (18), Hôtel-Restaurant l'Amandois St Amand (18), La Ferme du Louvier RN 12 Bâlines (27), Les Confitures & le Miel de Fattie St Amand Montrond (18), Champagne Félix des Lys Champvoisy (51 VIP informatique St Amand Montrond (18) Villa Verde Brioude (43), Les Vedettes Panoramiques De Gray et Doubs (25), Resto Chez JB St Pierre du Chemin (85), Association St Valentin St Pierre du Chemin (85), Camping les Oliviers à Oraison (04), Assurance La MACIF, Les électriques WHEELS. Grâce à eux, notre revue « L'Aventure » est très largement diffusée.

Les membres du Bureau et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année, ainsi que tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025.

Au plaisir de vous retrouver prochainement, je vous souhaite bonne route et bonnes rencontres.

Bien amicalement.

Fernand ROZIAU



CAMPING CAR 18 CLUB :



Président :
Fernand Roziau (18)
06 40 86 75 47



Maurice Marche (43)
06.74.78.07.78

Vice-Présidents



Hervé BLAISE (13)
06.22.82.91.18



Trésorière
Danielle Roziau (18)



Secrétaire
Pascal Belant (87)



Webmaster - Communication
Hervé Blaise (13)



Webmaster Vidéo
Brigitte Blaise (13)

Membres du Conseil



Pascal Belant (87)



Patricia Belant (87)



André Hascoët (29)



Didier Perrin (36)



Bernard Placais (45)



Christiane Thiévent (71)



Denise Schneylin (25)

Coordinateurs des Voyages



Didier Perrin (36)



Pascal Belant (87)

Contrôleurs aux Comptes



Pierre Zingg (38)



Françoise Perrin (36)





Chez J B - Repas à 14 € - Comprenant :

Apéritif Maison offert.

Buffet à Volontés

Plat : Viande ou Poisson

Fromages

Dessert

Café et vin compris

Lien : <https://fr.restaurantguru.com/Chez-JB-Saint-Pierre-du-Chemin>

Grand parking pour Camping Cars possibilité nuitées

Aire de services gratuits à 300 m

Adresse : 2 Place du Pavé, 85120 Saint-Pierre-du-Chemin

Site : www.chezjb.com

Partenaire de la FFACCC



Noël

AVANT

Noël

Les Juliette's

Spectacle Cabaret Paris Plumes

Maxime David

ET SON ACCORDÉONISTE

Reprises de variété française



Chez JB

DÉJEUNER DE NOËL

5 DÉC. 2024

CHEZ JB RESTAURANT

Journée tout compris

55€

Restaurant traiteur Chez JB
2 Place du pavé
85120 St Pierre du Chemin
VENDÉE
Tél : 02 51 51 75 75

Le : 05 décembre 2024

Proposition de Journée de Noël avant Noël
Chez JB en Vendée
mail : contact@chezjb.com site : www.chezjb.com

Madame, Monsieur,
Proposition de journée. Dans la salle de 400 places.
Noël avant Noël Chez JB le 05 décembre 2024
55,00€ tout compris, transport à votre charge.
Un colis est offert à chaque client.

LES JULIETTE'S

Spectacle Cabaret Paris Plumes
Animation Musicale et dansante
Pour le plaisir des yeux et des oreilles.

MAXIME DAVID ET SON ACCORDÉONISTE

Reprises de la variété française ainsi
que des compositions musicales

Chez JB dès 11h00, Marché à l'ancienne à l'intérieure de la salle.
Dégustation, café, boisson, casse-croute autour de la barrique de vin rouge à volonté offert.
Four, cuisson de brioches, de fouaces et cuisson de fressure à l'ancienne.
Dégustation de vins et de charcuteries locales, exposant de toutes sortes.
Possibilité d'achat.

13 HEURES À TABLE

APÉRITIF

Cocktail de bienvenue
Mise en bouche

« 1 » SPECTACLE

Filet de dorade royale au beurre blanc

« 2 » SPECTACLE

Véritable tournedos de chapon farci
et légumes de saisons

« 3 » SPECTACLE

Duo de fromages
et
Délice de Noël

Café, pousse café



- Les Vins bouchés Sauvignon blanc et Bordeaux rouge sont à volonté -

ANIMATION DANSES EN FIN DE SOIRÉE



CONTRAT de VENTE

NOËL AVANT NOËL Saint Pierre du chemin le 4 / 12 / 2024
OUVERT A TOUS LES ADHERENTS DE LA FFACCC



Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes : Dont : Adulte(s) et ... Enfant(s)(moins de 12 ans) première sortie : Non Oui

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. fixe : | | | | | | | | | | Portable : | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

e-mail :@..... **ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse**

Immatriculation du CC : **Remorque :**

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui Remorque : Oui Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

* Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme*.	Prix/ Pers	Nb Pers	Montant
Option Repas du 4 à Midi	15 €		
Inscription & pot de bienvenue le 4 à 18h	10 €		
Marché et Repas de Noël avant Noël le 5	55 €		
Petit déjeuner du 6 à 8 h30	10 €		
TOTAL Payer par chèque ou			
RIB : FR76 1009 6182 5300 0344 9000 194 BIC : CMCIFRPP			

Bulletin à retourner
Le plus tôt
Accompagné du règlement à l'ordre du CC18C

Nb de CC mini : 50 CC
Nb de CC maxi : 100 CC

Inscription et renseignement :
M. ou Mme. Danielle ROZIAU
Adresse : 1192 Rue des grands villages
CP : 18200 Ville : Saint Amand Montrond
Tel. fixe : 02 48 96 49 45
Portable : 06 75 54 31 05
e-mail : fernandroziau@orange.fr

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis CA AG et Forum de la FFACCC dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée tous lieux publics . Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

ALLERGIES :

Monsieur : NON OUI LESQUELLES :

Madame : NON OUI LESQUELLES :

Autres personnes : NON OUI LESQUELLES :

* Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de jours et sous réserve du paiement de€ de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, dont je prends connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 50% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 100% du prix. - Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur. -L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

-Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association».

Signature :

Date le :

Date et signature de l'organisateur :

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff



VEDETTES
PANORAMIQUES
DU SAUT DU DOUBS

2 place Maxime Cupillard

25130 Villers le Lac

03 81 68 05 34

www.vedettes-panoramiques.com



Croisières avec ou sans repas
bateaux électriques



Quai Maria - BP 76

70100 Gray

06 16 14 16 46

www.vedettesduvaldesaone.com



Partenaires et sponsors du club CC18C



La Protection Juridique de la F.F.A.C.C.C.

Un intérêt non négligeable pour les camping-caristes

- Elle couvre le camping-car et tous les véhicules de l'équipage, quel que soit leur nombre.
- Elle peut intervenir
 - o - dès l'achat du véhicule, dans le cadre de sa garantie contractuelle, légale ou du vice caché
 - o - en cas d'accident, de litige ou de panne, aussi bien mécanique que touchant l'un des éléments équipant le véhicule (frigo, etc.) ou sa structure
 - o - si une réparation est mal faite, incomplète, non pérenne ou si vous faites monter un accessoire qui ne fonctionne pas correctement
 - o - en cas de litige avec le vendeur ou l'acheteur de votre véhicule
- Elle tentera d'abord d'aboutir à une transaction mais pourra nommer un expert ou un avocat
- Elle est indépendante de la Défense Pénale et Recours et ne fait pas double emploi avec cette garantie. Elle peut intervenir pour défendre vos droits à l'encontre de votre propre assureur Auto.

La durée de garantie court du 1^{er} janvier au 31 décembre, sans tacite reconduction, comme l'adhésion à l'un des Clubs de la FFACCC. Sa cotisation annuelle est payable en même temps que la cotisation au Club.

Ne vous en privez pas : son montant mensuel vous coûtera moins que la baguette de pain que vous achetez chaque jour chez votre boulanger.

Vous souhaitez plus d'informations sur la protection juridique et sur tous les avantages que vous offre la FFACCC

Venez nous rendre visite HALL 2B stand n° 6

**La FFACCC est la fédération
des camping-caristes.**

- Elle ne regroupe que
des camping-caristes
- Elle ne défend que
les camping-caristes
- Elle est totalement indépendante

**OFFRE EXCEPTIONNELLE
PENDANT LE SALON**

**Pour toute nouvelle adhésion à l'un
des Clubs de la FFACCC, les frais
de dossier sont offerts !**

***Pour que notre mode de loisirs reste un plaisir et que notre liberté
respectueuse de l'environnement soit respectée, rejoignez-nous***



Association Saint Valentin

5 rue des Comtes d'Asnières
85120 Saint Pierre du Chemin
02 51 51 71 15 / 06 18 82 88 64

contact.saintvalentin85@gmail.com
https://saintvalentin85.jimdoofree.com

st Pierre du Chemin

La Saint Valentin

Fête ses 35 ans

Le 14 février 2025

Chers Amis Camping caristes

l'Association St Valentin revient vers vous pour vous proposer les **Journées St Valentin 2025**.

« LA SAINT VALENTIN FAIT SON CINEMA »

Retrouver les moments « cultes » du cinéma et la diversité des genres à travers les films d'actions, d'aventures en passant par les films musicaux, les biopics, les comédies et les films romantiques ! De magnifiques tableaux s'enchaînent sur un rythme effréné, sublimes par une pléiade de costumes ! Le grand écran blanc s'illumine, la caméra se met à tourner**ACTION** !



Les artistes de **Live événement**

Léopold Lhomme
Trompettiste
Chanteur international



Alain Turban
Le Poulbot de Montmartre

Stefan Olivier
Le Gentleman imitateur



Chantal, de l'Association
« Les Baladins de l'Amour »
chansons françaises

Le Joyeux Quadrille
accompagnera le cortège
des mariés de l'année
et vous fera danser
« La danse de la Brioche »



Le repas de noce vous sera servi avec la cuvée Saint Valentin au restaurant
« Chez J .B. »
sans oublier l'Apéritif des Amoureux

Tarif Groupe
52 euros
Tout Compris

Contactez vite vos adhérents pour leurs faire profiter de ces journées « Cabaret »
Pour un prix attractif et venez faire la fête avec nous

Cordialement
Le Bureau



ASSURANCE ET PRÊT CAMPING-CAR

Des offres camping-car pensées pour maîtriser votre budget

Ce qui est important pour nous, c'est de trouver le bon partenaire pour voyager en toute sérénité.

Grâce à la Macif, nous profitons d'un ensemble de solutions de financement et d'assurance adaptées aux camping-caristes. Et ça en toute simplicité. Découvrez tous les avantages de l'offre d'assurance et de prêt camping-car en agence ou sur macif.fr

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Macif Prêt Camping-car est un prêt personnel sous réserve d'acceptation par l'organisme prêteur Socram Banque.



La Macif,
c'est vous.

Les crédits à la consommation proposés par la Macif sont des produits Socram Banque - Société anonyme au capital social de 70 000 000 €. RCS Niort 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 Février - CS 90000 - 79092 Niort cedex 9. Mandataire en assurance N° ORIAS 08044968 (www.orias.fr). Vous avez le droit de vous opposer sans frais à ce que vos données personnelles soient utilisées à des fins de prospection commerciale par courrier adressé à Socram Banque.

Crédit photo : Frederic Cirou / PhotoAlto / GraphicObsession

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N°ORIAS 13005670 (www.orias.fr).



CONTRAT de VENTE



Saint Valentin Saint Pierre du chemin du 13 au 15 / 02 / 2025
OUVERT A TOUS LES ADHERENTS DE LA FFACC

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | | | | | | |
 Nom : Prénom : Club :
 Nb.de personnes : Dont : Adulte(s) et ... Enfant(s) (moins de 12 ans) première sortie : Non Oui
 Adresse : Code Postal : Ville :
 Tél. fixe : | | | | | | | | | | Portable : | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre E-mail :

E-mail ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui Remorque : Oui Longueur :

Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme

	Prix	Nbr/Pers	Montant
Frais d'inscription & Pot d'accueil le 14 à 18 h	10 €		
<u>OPTION</u> : Repas du 13 à Midi chez JB	15 €		
Repas de la Saint Valentin le 14	52 €		
<u>OPTION</u> : Humours et chansons le 14 à 19 h	15 €		
<u>OPTION</u> : Petit déjeuner le 15 à 8h30	10 €		
TOTAL			

Bulletin à retourner IMPERATIVEMENT
Avant le : 31 Décembre 2024
 Accompagné du règlement à l'ordre du : CC18C
Inscription :
 CC MINI 40 - CC MAXI 100
 Mme ROZIAU Danielle
 Adresse 1192 Rue des grands villages
 CP : 18200 Ville : Saint Amznd Montrond
 Portable : 06 75 54 31 05
 E-mail : fernandroziau@orange.fr

Choisir le mode de paiement pour les sommes à régler par :

- Virement : IBAN CC18C >>> FR76 1009 6182 5300 0344 9000 194 BIC : CMCIFRPP Joindre le justificatif par courrier ou mail
- Chèque : à l'ordre du CC18C. A renvoyer à l'adresse de l'organisateur (CC18C : Danielle ROZIAU)

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON OUI LESQUELLES :
 Madame : NON OUI LESQUELLES :
 Autres personnes : NON OUI LESQUELLES :

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Je soussigné M ou Mme.....et/ou pour le compte des pès que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10€ de frais.

Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, indiquée dans la revue de la FFACCC « Vadrouille » dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 0€, de 30 à 21 jours 35€ du prix du séjour, de 20 à 15 jours 50% du prix (minimum 35€), moins de 15 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

N°IMO75100284 Assurance MACIF n° 15195976.

FFACCC Siège social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 MALAKOFF

A Le / /
 Signature de l'adhérent

A Le / /
 Signature de l'organisateur



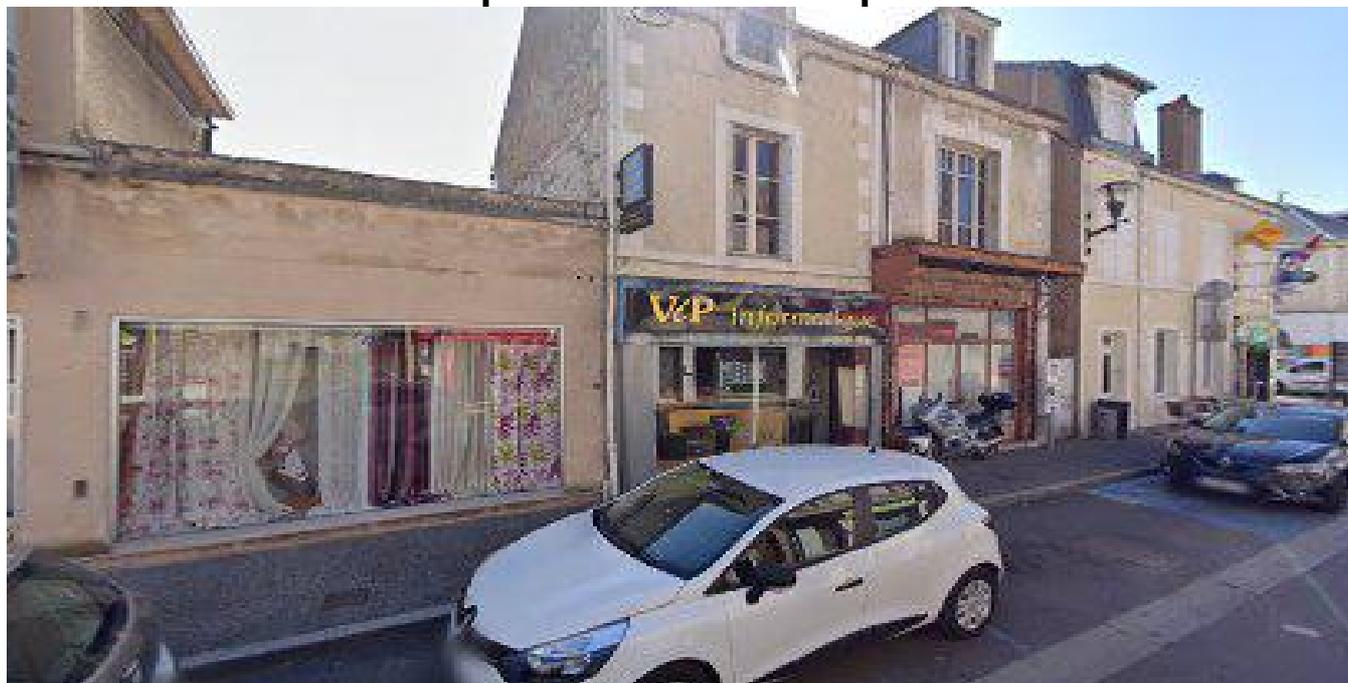
Raphaël Audonnet

Directeur

Hôtel - Restaurant
L' Amandois ★★★

7 à 9 rue Henri Barbusse
18200 SAINT AMAND MONTROND
Tél.: +33(0)2 48 63 72 00
Fax: +33 (0)2 48 96 77 11
E-mail: hotelamandois@orange.fr
www.logishotels.com

Vip - Informatique



Vente, Réparation.

59 Rue Henri Barbusse,

18200 Saint-Amand-Montrond

Ouvert de : 9 h 30 à 12 h 30 -/- de 15 h à 19 h 30

Port. 06 76 93 16 06



Circuit Auvergne / Forez et Assemblée Générale 2025.

17 août 2025

Rassemblement des C.C à Vieille-Brioude, 36 avenue de Versailles. N45°16'0.332" - E3°24'8.364 " . - 17 heures : pot d'accueil

18 août 2025.

Départ pour Blesle route du Babory 43450 Stationnement vers les sapeurs pompiers Parking C.C gratuit. N45°19'1.2036" - E3°10'27.84". Blesle-Lamothe visite du village de Lamothe. Parking C.C. N45°18'538" – 3°25'11.801". **Nuitée parking salle polyvalente.**

19 août 2025.

Lamothe-Chavaniac-Lafayette. Départ pour Chavaniac Lafayette, visite du château de Lafayette. N45°9'30.48" – E3°34'40.998". Ensuite, visite du Conservatoire Botanique National du Massif Central. **Nuitée au camping de Chavaniac 26 rue de la Cocarde N 45°9'20.9268" E 3°34'41.7252 "**

20 août 2025

Départ de Chavaniac pour La Rochelambert. **Aire de camping-car : faire plein et vidanges.** Visite du château de La Rochelambert. N45°7'22.974" – E3°47'26.184". Départ de la Rochelambert pour Saint Paulien. Visite du musée Gallo romain et Collégiale de St Paulien. N45°7'58.8432" – E3°48'38.8404". La Prade. Commerces en ville dont Intermarché. **Nuitée ??? sur le parking rouge à Saint-Paulien N45°7'58.8432" – E3°48'38.8404".**

21 août 2025

Départ pour le Puy en Velay. Parking N45°3'2.5236" – E3°53'0.996". 9 avenue de Bonneville. 43000 Aiguilhe. 10 heures /12 heures visite de la vieille ville ou petit train touristique - **Nuitée ??? au parking rouge de Saint-Paulien . N45°7'58.8432" – E3°48'38.8404".**
12 heures : Garer les camping - cars au camping municipal Boutez Aiguilhe Aquadis
15h /17 h – Musée Crozatier
18h / 19 h – Rocher Corneille Statue ND de France - Nuitée camping

22 août 2025

11 heures visite de la Chapelle St Michel - nuitée camping

23 août 2025

Départ pour La Chaise-Dieu, visite de l'abbaye à 10h30/12h . Parking rue Pablo Picasso N45°18'58.6764" – E3°41'47.67". Après la visite, départ pour Arlanc, visite des jardins de la Terre de 15 à 17 heures Départ pour Ambert
Nuitée ??? sur le parking 140 rue Anna Rodier 63600 AMBERT

24 août 2025

12h00 Déjeuner au buffet de la Gare. 14h30 Balade en train jusqu'à Saint-Sauveur-Lassagne. 16h30 Visite d'une ferme et fabrication de la Fourme d'Ambert avec dégustation.
Nuitée à Ambert soit à la gare ou rue Anna Rodie

25 août 2025

Visite libre d'Ambert – Maison de la fourme à 14 heures – **Nuitée gare ou rue Anna Rodier**

26 août 2025

Départ pour le Moulin de Richard De Bas (fabrique de papier) à Ambert de 10h 30 à 11 heures 30. Départ du Moulin Richard De Bas pour Montbrison parking Place Bouvier N45°36'27.09" – E4°3'38.3508".

14 h 30 / 16 h 30 visite de la ville. Départ de Montbrison pour Saint-Étienne, 8 rue Calixte Plotton N 45°26'7.1808" – E4°22'35.922"

27 août 2025

De 10 heures à 12 heures Visite du Musée de la Mine - 14 heures visite du Musée des Verts + stade Geoffroy Guichard, boulevard Roger Rocher N45°27'36.666" – E4°23'14.9352". Sauf veille de match.D
Départ pour Montrond les Bains 332 promenade Marguerite d'Albon N 45° 38'25.2636" E 4°13'55.0668"
pour faire vidange et les pleins. Départ pour Saint-Étienne-le-Molard,
Nuitée La Bâtie d'Urfé (parking du château) N 45°43'42.96" E 4°4'42.384".

28 août 2025

10h00, visite guidée du château La Bâtie d'Urfé, durée 1h30. Départ pour Pommiers-en-Forez. Route D94. Parking autre N45°49'32.8872" – E4°4'7.032". 15 h /17 heures Visite du village et du Prieuré.

Nuitée à Pommiers en Forez

29 août 2025

Départ pour Cervières, visite de la maison des Grenadières (musée de la Broderie or), rue Marchande N45°50'51.582" – E3°46'20.594". Départ pour Thiers, place Saint-Exupéry N45°51'23.7672" – E3°32'38.508" - 14 h / 16 heures musée + 1 heure vieille ville. Départ pour Lezoux rue de la République N 45°49'37.927244 E 3°23'9.

(Possibilité de visiter le musée de la céramique non compris dans le circuit)

30 août 2025

30 août 2025

Départ pour La Roche Blanche 3 Plateau de Gergovie N45°43'14.6748" – E3°7'35.8788" - 11 h / 12 h
visite du musée de Gergovie – Pique-nique sur place - Départ pour Clermont-Ferrand, 32 rue du Clos
Four parking de l'Aventure Michelin - 15 h 17 heures visite de l'Aventure Michelin
– **Nuitée au Camping Le Chanset rue du camping 63122 Ceyrat N 45°44'21.48" - E3°3'44.20844**

31 août 2025

Départ pour Clermont Ferrand rue de la Fontaine de la Ratte N 45°47'52.4436" E 3°6'45.432 Visite
guidée du centre ville de 9h à 11 heures

Départ pour Orcines chemin du Couleyras – Parking panoramique des Dômes N 45° 46'9.84" E 2°59'5.1"
14h à 17 heures petit train pour monter au Puy de Dôme.

Nuitée sur l'aire 60 route de Limoges 63870 – Orcines N 45°47'19.6008" E 3°0'39.4452"

1 septembre 2025

Départ pour Lemptégy 31 route Puys Saint-Ours. 63230 Saint Ours N45°48'55.634" – E2°56'50.244".

Visite insolite en train pendant 2h30 réparties :

15 mn un volcan et des hommes -1h15 Le volcan de Lemptégy

15 mn l'âme du volcan – 20mn le volcan express attraction expérimentielle

20 mn Aux origines film en 4D cinéma dynamique

Nuitée à Orcines – Fin du circuit

2 septembre 2025

Assemblée Générale à Lemptégy à partir de 9 heures. Repas à 12 h 30 à Lemptégy. **Nuitée sur place**

3 septembre 2025

Fin de toutes nos prestations – Bonne route et bonne continuation

**Séjour touristique sur mesure
mini 20 personnes maxi 52**

**Chrystelle
Jérôme**

**Camping
les oliviers**

ORAISON 04

 **0492782000**

www.camping-oraison.com

Camping-oraison@wanadoo.fr





Camping-Car 18 Club

Mr Fernand ROZIAU
 1192 rue des Grands Villages
 18100 Saint Amand Montrond
 Port : 06.40.86.75.47 ou 06.75.54.31.05
 @ : fernandroziau@orange.fr
 Site : <http://www.campingcar18club.fr>
 Site : <https://www.ffaccc.info>

N° Adhérent :

**Bulletin d'Adhésion
 2025**

Monsieur: Nom : Prénom :

Né.....A.....

Madame : Nom : Prénom :

Née.....A.....

Adresse :

Adresse E- Mail :

N° de téléphone Mobile :

Enfant(s) de moins de 12 ans : OUI NON (1) Année(s) :

Marque du CC :.....Immatriculation du CC :

Remorque : Oui / Non

J'adhère à l'association (CC 18C), affiliée à la FFACCC

« FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS DE CAMPING-CARS »

Adhésion au Club.....	37.00 €
Cotisation à la FFACCC.....	28.00 €
Adhésion en cours d'année TOTAL à régler	65.00€

Par chèque à l'ordre de « CC 18C ou par HelloAsso »

Date : / /

Signature Obligatoire :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents
 Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, applicable au plus tard le 25 Mai 2018) les données recueillies seront conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf en vue d'être traitées à des fins historiques ou statistiques. En vertu des dispositions relatives à la protection des données, vous disposez du droit de limitation du traitement ainsi que des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, et de portabilité de vos données personnelles.
 Pour exercer l'ensemble des droits mentionnés ou pour toute question en lien avec le traitement des Données personnelles, vous pouvez contacter, par mail, votre Président de club : fernandroziau@orange.fr

WHEELS

VELOS PLIANTS – VELOS COMPACTS – VELOS ELECTRIQUES –

-10%*

**DÉCOUVREZ NOS PRODUITS
ADAPTÉS AUX CAMPING CARISTES**

WHEELS.

- VÉLOS PLIANTS
- VÉLOS COMPACTS
- VÉLOS ÉLECTRIQUES
- NEUF & OCCASION

WWW.WHEELS-FRANCE.COM

* SUR LES ARTICLES SÉLECTIONNÉS PAR NOTRE ÉQUIPE AVEC LE CODE : CC18C
WHEELS: RUE BOUCHACOURT 18200 ST. AMAND MONTROND - 06 44 08 24 70

CAMPING LES OLIVIERS – ORAISON 04 – TEL 04.92.78.20.00

TARIF 2025 EXEMPLE DE SEJOUR MINIMUM 15 CAMPINGS CAR – MAXI 26 C-CARS

JOUR 1 Arrivée au camping LES OLIVIERS	Installation, emplacement avec électricité, accès vidange et remplissage
19h00 – 21h00	Possibilité de manger des pizzas cuites au Feu de bois, soit à emporter, soit sur place

JOUR 2

ORAISON	MATIN	Visite guidée des 9 fontaines
	APRES MIDI	CONCOURS PETANQUE - BELOTTE - CONTREE Avec crêpes, et boissons
9h00		Apéritif kir
19h30		dîner entrée + plat + dessert avec vin rosé/rouge Café, déca, tisane, thé

JOUR 3

9h00 -11 h00	Départ en bus pour Gréoux les bains, visite libre
11h00	Départ en bus pour le Lac d'ESPARRON LLER RETOUR EN BUS
12H00	Pic nique organisé par le camping
14H00	Visite du LAC d'ESPARRON en bateau 1heure (possibilité jusqu'au 13 octobre après cette date fermeture annuelle)
17h30 18h00	Retour au camping
19h00 / 21h00	Possibilité de manger des pizzas cuites au Feu de bois, soit à emporter, soit sur place



Les rillettes du Mans à Tours – Les 24h Camions

Du dimanche 13 au dimanche 28 Septembre 2025 & Les 24H camions les 27-28 septembre 2025

Arrivée samedi 13 Sept 2025 : Vide et plein fait

- Arrivée au Mans. Pleins /vides faits.
- Stationnement sur le parking de l'abbaye de l'Epau (47.9910, 0.2401)
ou parking île aux sports (47.9901, 0.2315) ou parking gros volumes
- Le samedi à partir de 18h, pot de bienvenue.

Jour 1 Dimanche 14 Sept 2025 :

- 8h30 Départ en tram/bus pour le circuit des 24h.
- 9h visite guidée des coulisses des 24h
- Retour en centre ville en tram/bus. Déjeuner en ville (inclus)
- 14h : visite de la vieille ville en Petit Train, visite guidée de la cathédrale St Gatien
- 17h : Découverte et dégustation à la distillerie du sonneur
- Retour aux CC en tram/bus.
- Nuitée sur place

Jour 2 Lundi 15 Sept 2025 :

- 11h : visite guidée de l'abbaye royale de l'Epau (parking sur place)
- 12h Départ pour la gare de Connéré-Beillé (24km). Parking du transvap (48.0755, 0.4876).
Déjeuner dans les CC. Pleins/vides sur l'AS de Connéré
- 14h Train touristique aller Beillé – Tuffé. (2 x 17mn)
- Visite abbaye de Tuffé
- 16h Retour en train à Beillé.
- Nuitée sur place

Jour 3 Mardi 16 Sept 2025 :

- 10h Départ pour Jupille (36km). Parking de la noue. (47.7902, 0.4140)
- Déjeuner dans les CC
- 14h Visite guidée de la maison de l'homme et de la forêt.
- Visite libre de la forêt de Jupille.
- Nuitée sur place.

Jour 4 Mercredi 17 Sept 2025 :

- 9h30 Départ pour Château du Loir (Monval/loir) (16km).
Possibilité ravitaillement pleins/vides à l'AS du Leclerc (47.6867, 0.4303).
Base de loisir Monval (47.6814, 0.4103)
- Ballade libre dans Château du loir.
- Déjeuner aux CC
- 14h visite de la rotonde de la vallée du loir.
- 16h départ pour Ruillé/loir (25km).
- 17h dégustation vins du loir au Domaine Lelais.
Parking devant (47.7562, 0.6429)
- Départ pour le camping des Chaintres. (47.7445, 0.6182) pleins/vides. Nuitée sur place

Jour 5 Jeudi 18 Sept 2025 :

- 9h Départ pour Troo (11km) 7ème village préféré des français
Parking grottes (47.7753, 0.7912) et aire rue de la plaine (47.7743, 0.7840).
- 10h Visite guidée des grottes pétrifiantes, du village, découverte des maisons troglodytes.
- Déjeuner aux CC
- 14h Départ pour Montoire/Loir - les Roches l'évêque (15km). AS (47.7777, 0.8920)
- 15h30 : Départ pour Montoire (6km) Parking gare. (47.7579, 0.8695)
- Visite libre village
- Retour aux CC nuitée sur place. pleins/vides

Jour 6 Vendredi 19 Sept 2025 :

- 9h départ pour Couture/Loir. (47.7484, 0.6926)
- 10h Visite du manoir de la Possonière, maison natale de Ronsard.
- 11h30 Départ pour Tours (50km)
- Arrêt Beaumont la Ronce (23km), parking PL (47.5720, 0.6730)
- déjeuner aux CC.
- Tours, CP Onlycamp (47.3706, 0.7231)
- Dégustation de rillettes de Tours. (comparaison avec Le Mans)
- Soir possibilité restaurant « le bistro du lac » en face du camping (non compris 30€ env)

Jour 7 Samedi 20 Sept 2025 :

- 9h Départ en bus pour le centre ville.
- 10h Visite basilique St Martin et du vieux Tours
(pl Plumereau, tour Charlemagne...). Marché des Halles
- 12h Déjeuner restaurant Le Onze ou le Vx Murier (inclus)
- 14h bus vers la cathédrale ou à pied (1km)
- 14h30 visite guidée cathédrale St Gatien
- 16h visite musée du compagnonnage (650m)
- retour en bus aux CC. Nuitée sur place

Jour 8 Dimanche 21 Sept 2025 :

- 9h Départ en bus pour La Riche.
- 10h visite du prieuré de St Cosme, demeure et tombe de Ronsard
- 12h déjeuner libre, restaurant (non compris)/pique-nique...
- 14h Départ en bus pour le « pont de fil ».
- 15h ballade sur la Loire
- retour en bus aux CC, nuitée sur place. pleins/vides

Jour 9 Lundi 22 Sept 2025 :

- 9h départ pour Vouvray. Arrêt parking tennis tours (47.4032, 0.7013) ou château Moncontour.
(47.4104, 0.7846) Covoiturage pour caves de vouvray (47.4163, 0.7803).
- 10h30 visite caves dégustation de vouvray
- 12h départ pour Channay/Lathan (45km). Parking des carrières (47.4730, 0.2699).
- Déjeuner aux CC
- visite des carrières de falun
- nuitée sur place

Jour 10 Mardi 23 Sept 2025 :

- 9h départ pour Le Lude (26km). Parking piscine (47.6517, 0.1640)
- 10h30 visite guidée du château
- déjeuner aux CC
- 14h départ pour Mezeray (30km). AS (47.8234, -0.0148)
- nuitée sur place. Pleins/vides

Jour 11 Mercredi 24 Sept 2025 :

- 9h départ pour Malicorne sur Sarthe (8km). Stat parking du stade (47.8177, -0.0897) ou pl de la république (47.8139, -0.0858)
- 10h visite du musée de la céramique
- Déjeuner aux CC
- 14h départ pour sablé/sarthe (21km) stat parking CC (47.8429, -0.3285)
- visite libre de la ville.
- nuitée sur place.

Jour 12 Jeudi 25 Sept 2025 :

- 9h Pour ceux qui le souhaite (15 pers max), covoiturage pour Solesmes (3km) stat sur l'AS (47.8477, -0.3122)
- 10h messe chantée. Possibilité de rendez-vous avec un moine.
- 12h retour à Sablé. Déjeuner aux CC
- 14h départ en covoiturage pour Chemiré en Charnie (28km), l'échappée sarthoise . Stat sur place (48.0409, -0.2010)
- 15h visite de l'élevage de vaches Highland.
- Retour à Sablé/sarthe. Nuitée sur place

Jour 13 Vendredi 26Sept 2025 :

- Jour de Marché à Sablé 7h30 – 13h30
- Déjeuner aux CC.

Fin de la prestation pour ceux qui ne participent pas aux 24h camions

.....

Suite du programme

Les 24 h du Mans Camions

Pas de courses la nuit : Horaires

Samedi de : 10 h à 18 h

Dimanche de : 12 h à 18 h

NOTES pour les 24h camions :

-Les billets d'entrée et de l'aire ne sont pas remboursés, sauf en cas d'hospitalisation.

-Un tarif Personnes à Méditée Réduite (>80%) est possible. Merci de le préciser à l'inscription (accompagnateur gratuit)

-Un certain nombre d'objets sont interdits dans l'enceinte : bouteille en verre arme à feu, couteau, pétards, drone (sauf aire),

. Une fouille des véhicules est réalisée à l'entrée de l'aire

-Les chiens ne sont admis que sur l'aire.

OPTION 24h camions

-14h départ pour l'AS de Parcé /sarthe.(11km) (47.8440, -0.2032) pleins/vides

-Départ pour le circuit Buggati (42km). Stat au CP houx/ houx annexe/ epinettes (47.9498, 0.2149)

Jour 14 Samedi 27 / Jour 15 Dimanche 28 :

-24h Camions. Accès aux tribunes. Animations, spectacle. Feux d'artifice...

-Possibilité de visiter le musée des 24h (non compris 12€/p ou 9€ tarif groupe>15p)

Fin de la prestation le dimanche après les courses (18h30 env).

Libération du camping au plus tard le lundi avant 12h.

De nombreux parkings et Aires de services autour du Mans pour passer la nuit.

Fin de toutes nos prestations – Bonne route et bonne continuation

Organisateur : Pascal Belant



La ferme du Louvier « Traiteur »

Charcuterie à la ferme, élevage de porcs et de poulets en pleine air

De l'éleveur au consommateur

RN 12 - 27130 BÂLINE'S

Lien : www.fermedulouvier.com - Tél. 02 32 37 61 39




BRIOUDE

JARDINERIE-DÉCORATION-ANIMALERIE

52 avenue d'auvergne 43100 Brioude

Tél : 04 71 74 82 22

Ouvert : Tous les jours 9h-12h et 14h-19h

Dimanche 10h-12h et 14h-18h

Grand parking accessible par tous les camping-cars

Vous trouverez : Produits locaux et régionaux, gaz, mobiliers de plein air et barbecues, accessoires et tuyaux, nourriture et accessoires pour vos animaux etc...

SPONSORS ET PARTENAIRES DU CAMPING CAR 18 CLUB



CONTRAT de VENTE

Les Rillettes du Mans à Tours & 24h Camions
Du 13 au 28 Septembre 2025
Les entrées des 24 h camions ne sont pas remboursables



Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes : Dont : Adulte(s) et ... Enfant(s)(moins de 12 ans) première sortie : Non Oui

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. fixe : | | | | | | | | | | Portable : | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

e-mail :@..... **ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse**

Immatriculation du CC :

Remorque :

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui Remorque : Oui Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

<i>* Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme*.</i>	Prix / Pers.	Nb/ Pers	Montant
Inscription et pot de bienvenue le 13 à 18h	10 €		
Sortie les Rillettes du Mans à Tours	280€		
Sortie les Rillettes du Mans à Tours 1 Pers	310 €		
<u>OPTION 24 H du Mans camions</u> NON REMBOURSABLE	85 €		
<u>OPTION 24 H du Mans camions 1 Pers</u> NON REMBOURSABLE	110 €		
Par chèque à l'ordre du CC18C ou Virement RIB : FR76 1009 6182 5300 0344 9000 194 BIC : CMCIFRPP	TOTAL		

Bulletin à retourner
Le plus tôt avant le 15 Juin 2025
Accompagné du règlement à l'ordre du **CC18C**
Nb de CC mini :15 CC Maxi 18 CC
Inscription et renseignement :
M. ou Mme. Pascal BELANT
Adresse : 264 Chemin de Montaigut
CP 87130 : Ville LINARDS:
Portable : 06 86 11 75 75/06 12 54 13 15
e-mail : pascal64@hotmail.fr

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais

malheureusement ne sont pas admis CA AG et Forum de la FFACCC dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

ALLERGIES :

Monsieur : NON OUI LESQUELLES :

Madame : NON OUI LESQUELLES :

Autres personnes : NON OUI LESQUELLES :

* Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de ;;;;;journs et sous réserve du paiement de;€ de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, dont je prends connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 50% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 100% du prix. - Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.-L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association».

Signature :

Date le :

Date et signature de l'organisateur :

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff



Calendrier des sorties 2025 du CC18C



Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 M		1 S		1 S		1 M		1 J		1 D	
2 J		2 D		2 D		2 M		2 V		2 L	
3 V		3 L		3 L		3 J		3 S		3 M	Circuit du Portugal
4 S		4 M		4 M		4 V		4 D		4 M	
5 D		5 M		5 M		5 S		5 L		5 J	
6 L		6 J		6 J		6 D		6 M		6 V	
7 M		7 V		7 V		7 L		7 M		7 S	
8 M		8 S		8 S		8 M		8 J		8 D	
9 J		9 D		9 D		9 M		9 V		9 L	
10 V		10 L		10 L		10 J		10 S		10 M	
11 S		11 M		11 M		11 V		11 D		11 M	
12 D		12 M		12 M		12 S		12 L		12 J	
13 L		13 J		13 J		13 D		13 M	Circuit du Portugal	13 V	
14 M		14 V	Saint Valentin 	14 V		14 L		14 M		14 S	
15 M		15 S		15 S		15 M		15 J		15 D	
16 J		16 D		16 D		16 M		16 V		16 L	
17 V		17 L		17 L		17 J		17 S		17 M	
18 S		18 M		18 M		18 V		18 D		18 M	
19 D		19 M		19 M		19 S		19 L		19 J	
20 L		20 J		20 J		20 D	Circuit du Portugal	20 M		20 V	
21 M		21 V		21 V		21 L		21 M		21 S	
22 M		22 S		22 S		22 M		22 J		22 D	
23 J		23 D		23 D		23 M		23 V		23 L	
24 V		24 L		24 L		24 J		24 S		24 M	
25 S		25 M		25 M		25 V		25 D		25 M	
26 D		26 M		26 M		26 S		26 L		26 J	
27 L		27 J		27 J		27 D		27 M		27 V	
28 M		28 V		28 V		28 L		28 M		28 S	
29 M				29 S		29 M		29 J		29 D	
30 J				30 D		30 M		30 V		30 L	
31 V				31 L				31 S			

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 M		1 V		1 L		1 M		1 S		1 L	
2 M		2 S		2 M		2 J		2 D		2 M	
3 J		3 D		3 M	A.G	3 V		3 L		3 M	
4 V		4 L		4 J		4 S		4 M		4 J	Noël avant Noël 
5 S		5 M		5 V		5 D		5 M		5 V	
6 D		6 M		6 S		6 L		6 J		6 S	
7 L		7 J		7 D		7 M		7 V		7 D	
8 M		8 V		8 L		8 M		8 S		8 L	
9 M		9 S		9 M		9 J		9 D		9 M	
10 J		10 D		10 M		10 V		10 L		10 M	
11 V		11 L		11 J		11 S		11 M		11 J	
12 S		12 M		12 V		12 D		12 M		12 V	
13 D		13 M		13 S		13 L		13 J		13 S	
14 L		14 J		14 D	Rillettes du Mans	14 M		14 V		14 D	
15 M		15 V		15 L		15 M		15 S		15 L	
16 M		16 S		16 M		16 J		16 D		16 M	
17 J		17 D		17 M		17 V		17 L		17 M	
18 V		18 L		18 J		18 S		18 M		18 J	
19 S		19 M		19 V	Circuit	19 D		19 M		19 V	
20 D		20 M		20 S		20 L		20 J		20 S	
21 L		21 J		21 D	Rillettes	21 M		21 V		21 D	
22 M		22 V		22 L		22 M		22 S		22 L	
23 M		23 S	Circuit	23 M	du Mans	23 J		23 D		23 M	
24 J		24 D		24 M		24 V		24 L		24 M	
25 V		25 L	AUVERGNE	25 J		25 S		25 M		25 J	
26 S		26 M		26 V		26 D		26 M		26 V	
27 D		27 M		27 S		27 L		27 J		27 S	
28 L		28 J		28 D		28 M		28 V		28 D	
29 M		29 V		29 L		29 M		29 S		29 L	
30 M		30 S		30 M		30 J		30 D		30 M	
31 J		31 D				31 V				31 M	



Réservez vos dates rapidement...





Camping-Car 18 Club

Mr Fernand ROZIAU
 1192 rue des Grands Villages
 18100 Saint Amand Montrond
 Port : 06.40.86.75.47 ou 06.75.54.31.05
 @ : fernandroziau@orange.fr
 Site : <http://www.campingcar18club.fr>
 Site : <https://www.ffaccc.info>

N° Adhérent :

**Bulletin d'Adhésion
Temporaire 2025**

Monsieur : Nom : Prénom :

Né.....A.....

Madame : Nom : Prénom :

Née.....A.....

Adresse :

Adresse E- Mail :

N° de téléphone Mobile :

Enfant(s) de moins de 12 ans : OUI NON (1) Année(s) :

Marque du CC :.....Immatriculation du CC :

Remorque : Oui / Non

J'adhère à l'association (CC 18C), affiliée à la FFACCC

« FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS DE CAMPING-CARS »

Adhésion au Club.....	12.00 €
Cotisation à la FFACCC.....	28.00 €
Adhésion pour 1 circuit TOTAL à régler	40.00 €

Par chèque à l'ordre de « CC 18C

ou Par RIB : FR 84 3000 2057 3600 0011 7099

Code BIC : CRLYFRPP

Date : / /

Signature Obligatoire :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents
 Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, applicable au plus tard le 25 Mai 2018) les données recueillies seront conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf en vue d'être traitées à des fins historiques ou statistiques. En vertu des dispositions relatives à la protection des données, vous disposez du droit de limitation du traitement ainsi que des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, et de portabilité de vos données personnelles.
 Pour exercer l'ensemble des droits mentionnés ou pour toute question en lien avec le traitement des Données personnelles, vous pouvez contacter, par mail, votre Président de club : fernandroziau@orange.fr



Fête du cochon grillé le premier week-end de septembre 2024 à Lopérec (29)



Inauguration de l'aire de services le 12 septembre à Morlaix (29)



Ben...mais qu'est ce qu'elle fait encore Annie ??? 🤔



Hé regardez..Je crois que Denise s'est endormie

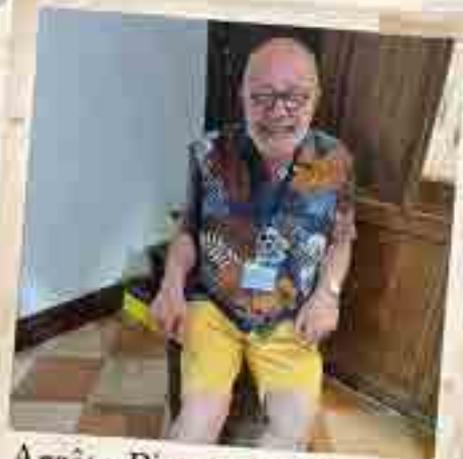


Vous trouvez pas qu'elle est bizarre cette statue !! 🤠



Mais ce sont les ancêtres d'Anne-Marie et Maurice 🤠

Bêtisier Circuits en Périgord 1-2



Arrête Pierre, ce n'est pas la chaise percée 🤔



Non non,tu ne me vois pas, enfin n'insiste pas puisque je te dis que tu me vois pas...



Pierrette camouflée en Elfe !!

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme dont le texte est ci-après reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titre de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme constituent l'information préalable visée à l'article R.211-5 du Code du tourisme.

Dès lors, à défaut d'information contraire figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans labrochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, devis, proposition, programme de l'organisateur, formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera donc caduc dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montant affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Conformément à l'article L.211-18, la FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud-Ouest Pyrénées, Rue de Pompeyrie 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multigarantie Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 15195976.

Elle bénéficie de l'agrément voyage N° IMO75100284

Extraits du Code du tourisme :

Reproduction littéraire des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme :

Article R.211-3 : Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

- 1° Les caractéristiques principales des services de voyage ;
- a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;
- b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;
- c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;
- d) Les repas fournis ;
- e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;
- f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;
- g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;
- h) Des informations sur le fait de savoir si le voyageur ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;
- 2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;
- 3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;
- 4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;
- 5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;
- 6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;
- 7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de

frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément à l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent. Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R.211-5 : Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R.211-6 : Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

- 1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;
- 2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;
- 3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;
- 4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;
- 5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;
- 6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;
- 7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;
- 8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R.211-7 : Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

- 1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;
 - 2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;
 - 3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;
 - 4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.
- Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R.211-10 : L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat. Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R.211-11 : L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

- 1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;
 - 2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.
- L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Conditions particulières

Itinéraire de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé.

Formalités

Les formalités obligatoires précisées à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité, de son permis de conduire ou des papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils devront être en possession des documents nécessaires de sortie du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les clauses d'annulation.

Annulation, modification et cession

Conformément à l'article L.211-14, en cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation. Sauf pourcentages et/ou montants précisés spécifiquement au contrat de vente, ils s'appliquent tels que mentionnés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,

- de 30 à 21 jours du départ : 10 % du prix du voyage,

- de 20 à 8 jours du départ : 50 % du prix du voyage,

- de 7 à 2 jours du départ : 75% du prix du voyage.

- moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage.

Toute mention au contrat prévaut sur les conditions précitées.

L'insuffisance de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant le départ. Le minimum est de 10 camping-cars : Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modulé, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat.

Pour tout changement connu de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

Situation particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces, billets de banque, fourrures, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie.

Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Mise à Jour le 05/072018



CHAMPAGNE

*Félix
des Lys*

À CHAMPVOISY



CHAMPAGNE

Félix des Lys

4 Rue Principale
LA CHAPELLE HURLAY - 51700 CHAMPVOISY

03 26 58 90 21 - 06 18 56 31 51

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



Dominique et Félix vous invitent...

Aire de services Privée, vidange : Eau Usée & Eau Noire - Nr empl: 20 (sécurisé).

Adresse : 4 Rue Principale - La Chapelle Hurlay - 51700 Champvoisy

GPS: N : 49.12167 - E : 3.63328

D 506 Aller à la Chapelle Hurlay (1, 5 km) dans le bourg

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Lien: www.champagnefelixdeslys.com **Mail**: felix.julio@orange.fr

« Dégustation gratuite » de champagne.

Et aussi si vous le désirez , « Repas sur réservation »...

Partenaire et sponsor du Camping Car 18 Club Partenaire de : Fédération Française des Association de Camping Car Club & France Passion.